



Église évangélique réformée
de Suisse

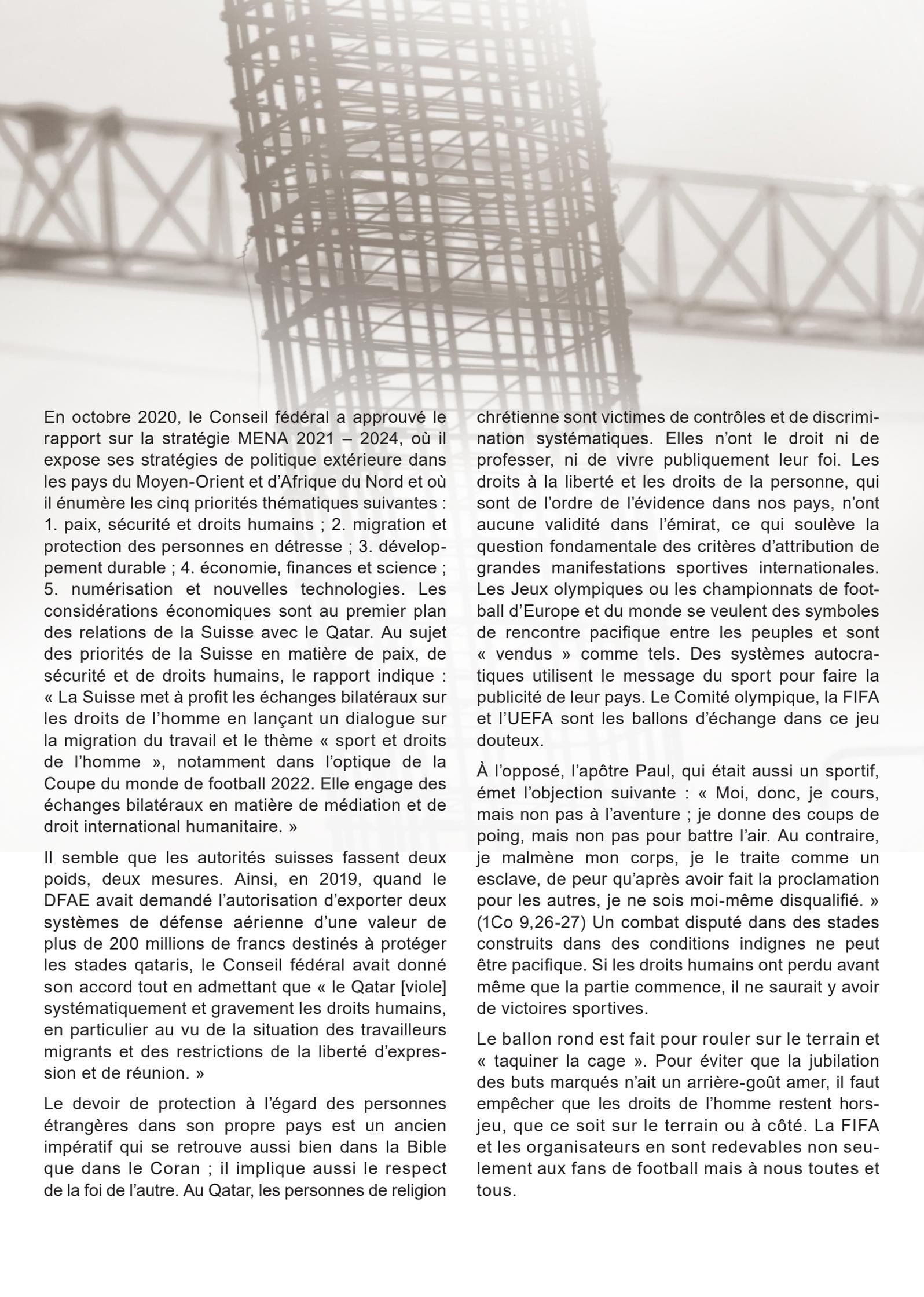
Les droits humains ne sont pas un jeu

**Pour le 10 décembre 2021,
Journée internationale
des droits humains**

Les droits humains ne sont pas un jeu

Beaucoup de monde estime que le football est le plus beau passe-temps qui soit. Nos oreilles résonnent encore de l'euphorie de la Suisse après le match de qualification pour la Coupe du monde. Cependant, le football international fait régulièrement les gros titres à cause de ses transactions à plusieurs milliards. L'attribution de la Coupe du monde de l'année prochaine au Qatar est controversée depuis le début. La précarité des droits humains dans le pays a été mise en lumière dès que l'organisation de l'événement a été attribuée à cet émirat arabe. Les conditions de travail, de protection et de sécurité sont intolérables ; le nombre de morts et de blessés est considérable, la main-d'œuvre et le personnel sont hébergés et traités de manière indigne et se voient systématiquement refuser toute rémunération de leur travail : cette réalité peint le tableau d'une société hiérarchisée qui fait penser à des formes d'esclavage. Le fair-play ne s'applique-t-il donc pas aux droits humains ?

En 2017, sous la pression extérieure, la FIFA a approuvé sa *Politique en matière de droits de l'homme*, dans laquelle elle se déclare prête à faire respecter les droits codifiés dans les différents pactes relatifs aux droits humains et la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. À l'article 3, elle souligne : « Dans la droite ligne des principes directeurs des Nations Unies, la FIFA s'engage à prendre les mesures appropriées, sur la base de procédures détaillées de diligence raisonnable, pour éviter que ses activités aient ou contribuent à avoir des incidences négatives sur les droits de l'homme, de même qu'elle s'engage à remédier à ces incidences le cas échéant. De plus, la FIFA cherchera à prévenir et à atténuer toute incidence négative sur les droits de l'homme que ses relations professionnelles pourraient avoir en lien direct avec ses opérations, produits ou services, et ce même si la FIFA n'a pas contribué à de telles incidences. » Or, les démarches que la Fédération a entreprises sur cette base n'ont démontré qu'une efficacité ponctuelle et ont peu fait évoluer la situation fondamentale en matière de droits humains au Qatar.



En octobre 2020, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la stratégie MENA 2021 – 2024, où il expose ses stratégies de politique extérieure dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et où il énumère les cinq priorités thématiques suivantes : 1. paix, sécurité et droits humains ; 2. migration et protection des personnes en détresse ; 3. développement durable ; 4. économie, finances et science ; 5. numérisation et nouvelles technologies. Les considérations économiques sont au premier plan des relations de la Suisse avec le Qatar. Au sujet des priorités de la Suisse en matière de paix, de sécurité et de droits humains, le rapport indique : « La Suisse met à profit les échanges bilatéraux sur les droits de l'homme en lançant un dialogue sur la migration du travail et le thème « sport et droits de l'homme », notamment dans l'optique de la Coupe du monde de football 2022. Elle engage des échanges bilatéraux en matière de médiation et de droit international humanitaire. »

Il semble que les autorités suisses fassent deux poids, deux mesures. Ainsi, en 2019, quand le DFAE avait demandé l'autorisation d'exporter deux systèmes de défense aérienne d'une valeur de plus de 200 millions de francs destinés à protéger les stades qataris, le Conseil fédéral avait donné son accord tout en admettant que « le Qatar [viole] systématiquement et gravement les droits humains, en particulier au vu de la situation des travailleurs migrants et des restrictions de la liberté d'expression et de réunion. »

Le devoir de protection à l'égard des personnes étrangères dans son propre pays est un ancien impératif qui se retrouve aussi bien dans la Bible que dans le Coran ; il implique aussi le respect de la foi de l'autre. Au Qatar, les personnes de religion

chrétienne sont victimes de contrôles et de discrimination systématiques. Elles n'ont le droit ni de professer, ni de vivre publiquement leur foi. Les droits à la liberté et les droits de la personne, qui sont de l'ordre de l'évidence dans nos pays, n'ont aucune validité dans l'émirat, ce qui soulève la question fondamentale des critères d'attribution de grandes manifestations sportives internationales. Les Jeux olympiques ou les championnats de football d'Europe et du monde se veulent des symboles de rencontre pacifique entre les peuples et sont « vendus » comme tels. Des systèmes autocratiques utilisent le message du sport pour faire la publicité de leur pays. Le Comité olympique, la FIFA et l'UEFA sont les ballons d'échange dans ce jeu douteux.

À l'opposé, l'apôtre Paul, qui était aussi un sportif, émet l'objection suivante : « Moi, donc, je cours, mais non pas à l'aventure ; je donne des coups de poing, mais non pas pour battre l'air. Au contraire, je malmène mon corps, je le traite comme un esclave, de peur qu'après avoir fait la proclamation pour les autres, je ne sois moi-même disqualifié. » (1Co 9,26-27) Un combat disputé dans des stades construits dans des conditions indignes ne peut être pacifique. Si les droits humains ont perdu avant même que la partie commence, il ne saurait y avoir de victoires sportives.

Le ballon rond est fait pour rouler sur le terrain et « taquiner la cage ». Pour éviter que la jubilation des buts marqués n'ait un arrière-goût amer, il faut empêcher que les droits de l'homme restent hors-jeu, que ce soit sur le terrain ou à côté. La FIFA et les organisateurs en sont redevables non seulement aux fans de football mais à nous toutes et tous.